

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L’EXERCICE DES MISSIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
L’article R2123 précise : « *Les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie ès qualités.* »
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité valide les remboursements de frais aux élus n’ayant pas d’indemnités et représentants la commune dans des organismes dont ils font partis et/ou sur demande du maire ou du membre titulaire (avec présentation des justificatifs).

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

CHOIX DU MAITRE D’ŒUVRE POUR L’AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE DU SEDON

Le projet d’aménagement de la coulée verte du Sedon a été évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal. Le marché pour la maitrise d’œuvre a été publié le 2 février 2023. Les entreprises intéressées avaient jusqu’au 28 février 2023 pour répondre au marché.
Au total, 5 offres ont été reçues. Ces offres ont été analysées par le service Marché Public de Centre Morbihan Communauté, Damien Oger du CAUE56 et la commission environnement selon les critères suivants : 35% prix ; 65% valeur technique.
Suite à cette analyse, les 3 candidats les mieux notés (cabinet AGAP, Yris et Nicolas&associés) ont été auditionnés le jeudi 30 mars 2023 par un jury composé de membre de la municipalité, du CAUE 56 et du service Marché Public de Centre Morbihan Communauté. Les résultats de ces auditions sont les suivants :

ORDRE D'ARRIVEE	NOM DU CANDIDAT	Prix/35%	Valeur technique/65%	Total/10	Cist	PRIX HT
1	Agence AGAP	2,37	5,04	7,41	3	30 595,00
4	Nicolas associés	3,50	4,55	8,05	2	20 700,00
5	Yris	1,92	6,50	8,42	1	37 750,00

Il est rappelé que par délibération du 24 janvier 2023, le conseil municipal a sollicité plusieurs subventions concernant ce projet sur un montant estimé à 173 700€ HT
Par ailleurs, un dossier de demande de subvention est également en cours au titre du fonds vert.
Après délibération, le conseil municipal à 8 voix pour et 5 abstentions, valide la candidature du cabinet Yris pour la maîtrise d’œuvre de l’aménagement de la coulée verte du Sedon.

Pour	8
Contre	/
Abstention	5

AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les documents de la bibliothèque municipale de Guéhenno acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l’inventaire.
Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l’objet d’un tri régulier
Le prochain inventaire aura lieu le 12 mai 2023 avec l’accompagnement de la Médiathèque Départementale du Morbihan.
Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d’activité annuel de la bibliothèque

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

VŒU SUR LA FERMETURE D’UNE CLASSE AU SEIN DU RPI BILLIO-GUEHENNO [2023-023]

Un vœu de conseil municipal est l’expression d’un souhait quant à la prise d’une décision, ce qui le différencie d’un avis du conseil municipal qui est requis par les lois et règlements ou demandé par le préfet. Cette délibération n’a aucun caractère décisionnel et n’entraîne aucun effet juridique. Aucun droit ou obligation ne découlera de ce vœu.
Le conseil municipal de Billio du 15 mars 2023 a exprimé un vœu concernant le RPI Billio-Guéhenno, celui du souhait du maintien d’une troisième classe au sein du RPI Billio-Guéhenno.
Suite à une rencontre avec la DDEC, il a été annoncée officiellement la fermeture d’une classe car pour la prochaine rentrée scolaire les effectifs ne dépasseraient pas les 55 élèves. La réponse officielle arrivera en mai prochain.
Toutes les politiques menées par la commune visent à rendre attractif son territoire, cette fermeture de classe va à l’encontre des visions et des services défendus par les élus. Par ailleurs, la crainte de certains parents grandira concernant les classes multiniveaux, cela pourra les faire fuir vers d’autres établissements scolaires en dehors de la commune.
L’école est en cours de réorganisation. Une commission des affaires scolaires sera organisé en fin avril pour préparer une réorganisation au niveau communal et revoir les aides attribuées en matière scolaire.

Informations communales

Jardins partagés

Une demande de jardins partagés a été faite en mairie par des habitants de la commune. Un espace peut-être aménagé à la suite du verger pédagogique derrière le lotissement du Douët. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie aux heures d’ouvertures ou par téléphone au 02-97-42-29-89, avant la fin du mois.



LE P’TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Notre communauté de communes exerce la compétence Aménagement de l’Espace. Les élus travaillent actuellement à l’élaboration d’un document d’urbanisme à l’échelle intercommunale, un PLUI (plan local d’urbanisme intercommunal). Plusieurs ateliers ont été organisés par le cabinet PLUREAL, ces derniers mois. Les communes ont recensé leurs gisements fonciers. A Guéhenno, la commission urbanisme a planché sur le sujet.
La démarche « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) est un objectif fixé pour 2050 qui va contraindre la disponibilité des surfaces. Il est demandé aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d’artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d’ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Ainsi, sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (CMC), nous avons consommé 235 hectares au total sur cette période.
Nous avons déjà commencé à consommer de la surface pour les 10 prochaines années, il resterait environ 54 hectares à nous répartir sur CMC. Beaucoup de changements de comportements et d’habitudes sont à anticiper pour parvenir à nous entendre sur la répartition des zones. (habitat, zones d’activités, etc..). Nous devrions construire entre 20 et 30 logements à l’hectare pour répondre à la demande de logements et atteindre les objectifs du ZAN.
Le débat sur le PADD fin juin en conseil communautaire sera une étape majeure. Le projet d’aménagement et de développement durables (PADD) déterminera nos grandes orientations d’aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il exposera le projet d’urbanisme et définira les orientations générales d’aménagement, d’urbanisme, d’habitat ETC...Des projets d’urbanisme pourront ne plus être autorisés s’ils ne correspondent pas aux attentes du PADD.
Ainsi sur la commune de Guéhenno, les terrains dans l’enveloppe urbaine resteront constructibles mais ceux en périphérie sont plus en sursis. Le PLUI devrait être adopté courant 2025 ; d’ici là ; les terrains constructibles le resteront mais il faudra y optimiser le nombre de logements pour répondre aux attentes.

Je terminerai par rassurer certains habitants de la commune qui sont tombés dans le piège du poisson d’avril (d’un goût douteux) écrit dans la feuille mensuelle de Saint Jean Brévelay qui fabulait sur un hypothétique remembrement...

Bonne lecture,

Fermeture mairie et agence postale

La mairie et l’agence postale communale seront fermées le mardi 18 avril matin, le mercredi 19 avril matin, le jeudi 27 avril après-midi et le samedi 29 avril matin. Merci de votre compréhension.



Brèves du Conseil

Séance du conseil municipal du 04/04/2023
Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN (arrivée à 19h15).
Excusés : Mr Romuald BLANC (donne pouvoir à Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME), Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Marie-Laure LALYS), Mme Martine FERRAND (donne pouvoir à Mr Yannick GUEGAN).
Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Sophie BROGARD
Le conseil peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Mr Michel LE MERCIER.
Avant le vote des différents documents budgétaires, Monsieur Guillaume LE GUERNEC, adjoint au service Finances de Centre Morbihan Communauté présente les budgets lotissement, assainissement et principal.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
-Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
-Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes du service Assainissement et lotissement ;
-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité déclare que les comptes de gestion dressés pour l’exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

AVRIL 2023



Votre Mairie

Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire
Permanence
le samedi matin
sur rendez-vous

Permanence CCAS et

Mutuelle solidaire

Martine FERRAND
06-77-63-67-51
2ème mardi de chaque mois
de 10h à 12H
le 10/05/2023

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15
qui vous orientera vers le service de régulation
PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture
▫ les mercredis : 12/04 ; 19/04 ; 26/04 et le 10/05 de 15h30 à 17h00.
▫ les dimanches : 16/04 ; 23/04 ; 30/04 et le 07/05 de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :
Du lundi au samedi : 08h30-12h30 / 14h00-18h00
Le jeudi : Fermée

Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	483 932.31€
Recettes	1 486 752.95€
Excédent de clôture	1 002 820.64€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	142 140.09€
Recettes	193 156.40€
Excédent de clôture	51 016.31€

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	262 091.96€
Recettes	14 695.03€
Déficit de clôture	247 396.93€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	87 950.11€
Recettes	87 950.11€
Déficit de clôture	0.00€

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	32 562.50€
Recettes	96 097.72€
Excédent de clôture	63 535.22€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	70 110.14€
Recettes	32 108.00€
Déficit de clôture	38 002.14€

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT CUMULE 2021	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2022	RESULTAT CLOTURE APRES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	80 214.88€	-29 198.57€	51 016.31€	-354 551.23€	-275 838.92€	51 016.31€
				+27 696.00€		
FONC.	752 076.24€	250 744.40€	1 002 820.64€	0€	0€	1 002 820.64€

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal affecte la somme de 726 981.72€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal 2023 et la somme de 275 838.92€ en section d'investissement au compte 1068.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

BUDGET LOTISSEMENT

	RESULTAT CUMULE 2021	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	-87 950.11	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
FONC.	-174 141.82€	-247 396.93€	-247 396.93€	0.00€	0.00€	-247 396.93€

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal reporte le déficit de 247 396.93€ au déficit du budget lotissement 2023.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

19h15 : arrivée de Claudine NIZAN

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

Taxe	Taux 2022
Taxe Foncière bâti (TF)	39,08
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	59,13

Taxe	Nouveaux taux
TF	39,08
TFNB	59,13
TH	14,98

Après délibération à 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise Madame le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour	11
Contre	/
Abstention	1

VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2023

BUDGET PRINCIPAL

Il est présenté aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune de Guéhenno pour l'exercice 2023, comme suit :

	Report de 2022	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		1 569 045.94€	1 569 045.94€
Recettes	790 516.94€	778 529.00€	1 569 045.94€

	Report de 2022	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		1 612 551.64€	1 612 551.64€
Recettes	13 014.17€	1 599 537.47€	1 612 551.64€

Après délibération, à 11 voix pour et 2 abstentions, valide le budget primitif principal tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	/
Abstention	2

VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2023

BUDGET LOTISSEMENT

	Report de 2022	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	247 396.93€	10 958.58€	258 355.51€
Recettes		258 355.51€	258 355.51€

	Report de 2022	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		10 958.58€	10 958.58€
Recettes		10 958.58€	10 958.58€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le budget primitif lotissement tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

RESTAURATION DU CALVAIRE : DEVIS, DEMANDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à des dégradations sur le calvaire monumental de Guéhenno, la municipalité s'est rapprochée de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce dernier a sollicité des entreprises pour la restauration du calvaire de Guéhenno.

Pour le suivi des travaux, il est proposé à l'Architecte des Bâtiments de France d'assurer gratuitement une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune, dans le cadre de ses missions pour le Ministère de la Culture et la DRAC de Bretagne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-valide les devis Solenn Moreau à 21 400€ HT et Bournigal à 650€ HT ;

-valide la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ;

-demande l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'opportunité de retailer les inscriptions compte tenu de l'état avancé des dégradations sur le calvaire ;

-valide la demande d'une étude approfondie du calvaire de Guéhenno auprès de la DRAC.

Pour	13
Contre	/
Abstention	/

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2023 [2023-018]

Après délibération le conseil municipal valide les demandes de subventions suivantes :

Nom de l'association	Objet	Montant proposé
Société de chasse de Guéhenno	Création d'un local de chasse	2000.00€
Entente des basketteuses	Subvention de fonctionnement	1000.00€
Les Cadets de Guéhenno	Organisation des 100 ans du club	3000.00€
UNACITA	Travail de mémoire	100.00€
Comité des fêtes	Course cycliste du Rivage	300.00€
Le Souvenir Français	Travail de mémoire	25.00€
GEM L'Harmonie	Améliorer la qualité de vie des malades et personnes isolées	30.00€
Association sportive du collège Eugène Guillevic	6 élèves de Guéhenno	90.00€
Gym Danse Brévelaise	9 élèves de Guéhenno	135.00€
Judo Club Brévelay	5 élèves de Guéhenno	75.00€
Rugby Club Brocéliande Oust	1 adhérent de Guéhenno	15.00€
Collège Saint Louis – voyage éducatifs	35 élèves de Guéhenno	525.00€
Association Les Camélias	1 bénéficiaire de Guéhenno	20.00€
Rêves de Clown	Soutien des patients	30.00€
OGEC	Participation piscine	974.45€
Olympic Cycliste Locminé	4 adhérents originaires de Guéhenno	60.00€
TOTAL		8 379.45€

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

VERSEMENT DES INDEMNITES 2023 POUR LES PIEGEURS DE RAGONDINS

Depuis 2021, les indemnités pour les piégeurs de ragondins de Guéhenno sont directement versées par la commune. La liste des piégeurs déclarés auprès de la FDGDON 56 est la suivante :

Michel JOUBIOUX	La cantine du Collédo 56420 Guéhenno
Michel LE BRETON	La Ville Pierre 56420 Guéhenno
Camille TANGUY	Treulé 56420 Guéhenno
Maurice JEHANNO	Le Roiset 56420 Guéhenno
Philippe LE GAL	Le Rivage 56420 Guéhenno

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal valide l'indemnité des piégeurs de ragondins au montant de 60€ / an / piégeur et valide la liste des piégeurs susmentionnée (soit pour l'année 2023 un total de 300€).

Pour	13
Contre	/
Abstention	/